

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4103-2019
(R-3996-2016 Phase 2)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ. c. H-5) ayant son siège social au 75, René Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Mise en cause

**LISTE D'AUTORITÉS ET DE PIÈCES - PLAN D'ARGUMENTATION
AU SOUTIEN DE LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2019-101
(ARTICLE 37 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)**

ONGLET	DOCTRINE ET JURISPRUDENCE (par ordre d'apparition)
1.	<i>Épiciers unis Métro-Richelieu inc. c. Régie des alcools, des courses et des jeux</i> , [1996] R.J.Q. 608 (C.A.)
2.	<i>Tribunal Administratif du Québec c. Godin</i> , [2003] R.J.Q. 2490 (C.A.)
3.	<i>Commission de la santé et de la sécurité du travail c. Jacinthe Fontaine et Commission des lésions professionnelles</i> , 2005 QCCA 775
4.	Décision D-2005-132
5.	Décision D-2014-019
6.	Décision D-2016-190
7.	Décision D-2017-032
8.	Décision D-2007-95
9.	Décision D-2007-98
10.	Décision D-2010-106
11.	Décision D-2011-132
12.	<i>Succession MacDonald c. Martin</i> , [1990] 3 R.C.S. 1235

13.	<i>Dion c. Simard</i> , 2015 QCCA 1946
14.	Décision D-2010-126
15.	Décision D-2011-139
16.	R. W. Macaulay et J. L.H. Sprague, <i>Practice and procedure before administrative tribunals</i> , vol. 3, Toronto, Thomson Reuters, 1988 (feuilles mobiles, mise à jour n° 2020-1), chap. 29-1
17.	P. Garant, <i>Droit administratif</i> , Éditions Yvons Blais, 7e ed., Montréal, 2017, p. 217
18.	Décision D-2019-098R
19.	Décision D-2018-052
20.	P. Robert et al., <i>Le Petit Robert</i> , éd. 2014, Paris, Le Robert, 2014
21.	Décision D-2006-144
22.	Décision D-2016-043

ONGLET	PIÈCES ET TEXTES NORMATIFS (par ordre d'apparition)
1.	Entente concernant le développement des normes de fiabilité de transport d'électricité et des procédures et d'un Programme de surveillance de l'application de ces normes pour le Québec, mai 2009
2.	Entente concernant la mise en œuvre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec, septembre 2014
3.	FERC <i>Standards of Conduct</i> , Code of Federal Regulations, Title 18, Subchapter S, Part 358
4.	Règlement <i>concernant les fonctions et les pouvoirs du président et du vice-président du conseil d'administration ainsi que des dirigeants et d'autres cadres d'Hydro-Québec</i> , Règlement no 731 d'Hydro-Québec
5.	<i>Loi sur Hydro-Québec</i> , RLRQ c H-5 (extraits)

Montréal, le 2 mars 2020

(s) Norton Rose Fulbright Canada

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA

S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de la Demanderesse
Me Éric Dunberry
Me Julie Carlesso

1, Place Ville-Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Téléphone : 514.847.4492
Télécopieur : 514.286.5474
eric.dunberry@nortonrosefulbright.com
julie.carlesso@nortonrosefulbright.com

HYDRO-QUÉBEC

Me Jean-Olivier Tremblay
Chef Affaires juridiques – Activités réglementées
Direction – Affaires juridiques Transport et
Distribution

Me Joëlle Cardinal
Avocate – Affaires juridiques – Hydro-Québec

75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Téléphone : 514.289.2211
Télécopieur : 514.289.2007
tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca
cardinal.joelle@hydro.qc.ca